

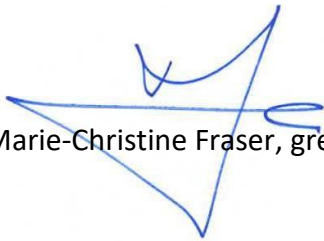
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2019-296 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-204 SUR LES REJETS
DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOÛTS MUNICIPAUX**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 2 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement 2019-296 – Règlement modifiant le règlement 2013-204 sur les rejets dans les réseaux d'égouts municipaux

Ce règlement entrera en vigueur le jour de leur publication, soit le 3 décembre 2019, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, le 3 décembre 2019.



Me Marie-Christine Fraser, greffière